

de Paris, en décembre. Son congrès entend un rapport de Gabriel Séailles sur « *le principe des nationalités* », qui s'oppose aux « *nationalisme de race* » et au « *nationalisme philologique* » et défend le « *droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* ». **Russie.**

Son congrès débat du bolchevisme et réaffirme « *qu'il fait du respect de la liberté la condition de tout régime démocratique* ». **1919**

Russie.
La LDH demande l'élection en Russie d'une assemblée constituante mais se prononce contre toute intervention armée contre ce pays.

1920
Russie.
La LDH demande l'amnistie pour les mutins de la mer Noire, et prend la défense d'André Marty. **Paix.**

Son vice-président, Victor Basch, critique les conditions imposées à l'Allemagne, tandis qu'une minorité conduite par Oscar Bloch dénonce les traités de paix de manière beaucoup plus radicale. La LDH prend position contre le service militaire de deux ans.

Droits sociaux.
Après les grandes grèves, elle proteste contre les poursuites envers Loriot, Monatte et Souvarine, et contre les menaces de dissolution de la CGT.

Droits des femmes.
Elle demande l'application intégrale du suffrage féminin.

Colonies.
Elle transmet au ministère des Colonies un mémoire de sa section de Nouméa sur le rétablissement de l'esclavage en Nouvelle-Calédonie sous la forme du système dit de l'engagement. **Irlande.**

Elle organise un meeting en faveur de l'Irlande.

1921
Enseignement.
La LDH demande l'instauration de l'Ecole unique, obligatoire jusqu'à 14 ans, l'ouverture



1898-1940

Une association en politique

Emmanuel Naquet

Article paru dans *H&L* n° 128 (supplément) « 1898-2004. Une mémoire pour l'avenir » (déc. 2004), p. 33-35.

L'histoire de la Ligue des droits de l'Homme est à maints égards un passé qui s'écrit pour le futur⁽¹⁾. Très rapidement, en effet, la Ligue française pour la défense des droits de l'Homme et du Citoyen s'inscrit dans un processus collectif. En cela, la LDH enrichit l'individu, ces « hommes de bonne volonté » qui vont de l'intellectuel isolé à l'ouvrier éclairé. Si, comme le montre la pratique rituelle de la commémoration où la scène primitive est continuellement ressuscitée, la LDH n'oublie pas ce modèle d'engagement dreyfusard et dreyfusien fondé sur une quête éthique et critique de la Vérité et de la Justice, sa posture d'héritière de la Révolution, prônant l'indivisibilité des droits, la place dans un champ d'intervention qui est bien celui de la vie de la Cité, et ce dans un temps où le pouvoir se désacralise, où la société se sécularise, où la République se précise⁽²⁾.

Tisser le lien social

Mêlant donc l'individuel et le collectif, l'association invente et renouvelle des formes de citoyenneté et tisse le lien social. Loin d'être un groupe électoral soutenant une réforme ou un candidat voire un programme, moins encore un parti, elle s'autonomise par rapport aux forces politiques et à leurs comités alors en formation. Ni loge, au recrutement élitiste et qui relève plutôt d'une société politico-philosophique fonctionnant comme un lieu d'échange d'idées et de solidarités, ni salon, au rôle discriminant - bien qu'elle puisse en prendre la forme quant à son recrutement ou par le dialogue qu'elle mène avec les revues -, elle n'a pas non plus les contours d'un club ou d'une académie, bien qu'elle soit à plus d'un titre une société de connivence, et plus sûrement un lieu de sociabilité et de civilité. De fait, la LDH agit à la fois comme une instance de recours administratif et/ou judiciaire, un espace de théorisation juridique et un groupe de pression original. La pérennité de la LDH s'explique certainement par son activité au quotidien depuis plus d'un siècle maintenant : la constitution d'un service du contentieux fait de l'association un espace de pourvoi face à l'arbitraire étatique⁽³⁾, et la transforme en institution d'appel qui va de la défense de simples intérêts pécuniaires lésés⁽⁴⁾ au combat en faveur des « fusillés pour l'exemple ». Au départ étique, l'équipe installée rue de Savoie, rue Jacob, rue de l'université, puis rue Jean-Dolent, devient pléthorique : à



l'apogée de l'association elle réunit, outre Henri Guernut⁽⁵⁾, trois chefs de service - pour le contentieux, le secrétariat, le personnel et le matériel - et trente-neuf employés. La LDH extrapole la figure dreyfusienne et fait siens les combats contre toutes les iniquités comme l'a affirmé son troisième président, Ferdinand Buisson, selon lequel il y a « *une affaire Dreyfus partout où il y a un ouvrier qui souffre, un enfant sans instruction, un travailleur sans défense, un vieillard sans asile* ».

Mais il y a une autre continuité qui suit le fil rouge de l'histoire de la LDH : son ancrage à gauche. La politisation des enjeux moraux de l'Affaire révèle que celle-ci ne se réduit pas à des prises de position morales marquées par l'influence du kantisme. Les intellectuels et les édiles qui peuplent l'association adoptent des postures idéologiques et s'investissent au service d'une République menacée par le nationalisme et l'antisémitisme. Sans écarter les pratiques spécifiques de la cléricature, sans oublier les usages topiques du pouvoir, les ligueurs s'inscrivent très vite dans un mouvement à dimension citoyenne qui peut revêtir des caractères politiques. A dépasser le tournant temporel de la Belle Epoque et à porter le regard sur l'ensemble du premier demi-siècle de l'association, on est ainsi frappé par l'omniprésence de la dimension politique que revêtent les débats organisationnels et conceptuels au sein de la LDH. Mais pas seulement. Les usages civiques de la Ligue des droits de l'Homme, tout au long des années 1920 et 1930, illustrent les rapports équivoques que cette association citoyenne entre-

(1) Extraits de l'article d'Emmanuel Naquet « La Ligue des droits de l'Homme dans le premier XX^e siècle. Une association en politique » publié dans *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Claire Andrieu, Danielle Tartakowsky et Gilles Le Beguec (dir.), Les publications de la Sorbonne, 2001.

(2) Voir nos articles « La Ligue des droits de l'Homme au tournant du siècle », in Laurent Gervereau et Christophe Prochasson (dir.), *L'Affaire Dreyfus et le tournant du siècle. 1894-1910*, BDIC, 1994, et « La Ligue des droits de l'Homme. Une politique du droit et de la justice dans le premier vingtième siècle », in *Cahiers Jean Jaurès*, 141, 1996.

(3) Son initiateur, Mathias Morhardt (1863-1939), deuxième secrétaire général de la LDH (1898-1911), a fait un premier bilan de l'activité de la LDH : *L'Œuvre de la Ligue des droits de l'Homme*, 1910.

(4) Entre 1930 et 1931, les lois sur les assurances sociales et la retraite des combattants lui valent de recevoir 9 659 demandes de renseignements en quelques mois... En 1930-1931, le siège répond à 25 240 lettres et traite 9 361 affaires, tandis que les conseils juridiques examinent 6 221 dossiers.

(5) Secrétaire général de 1912 à 1932.



Discours de Léon Blum lors du congrès de Tours de la LDH, en juillet 1937.

« La Ligue entend défendre la liberté de conscience de tous, sans se soucier de savoir s'ils sont catholiques, protestants, juifs ou libres penseurs. »
 (Comité central de la LDH, le 29 août 1907)

tient globalement avec le politique et la politique, et plus précisément avec la forme et la formulation partisanes.

Ses publicistes – singulièrement Francis de Pressensé, Pierre Quillard, Georges Bourdon –, ses universitaires – comme Célestin Bouglé –, parcoururent la France, tandis que la direction impulse enquêtes et interventions qui s'ajoutent aux pétitions et souscriptions. L'appui financier de la franc-maçonnerie, les bras ouvriers et anarchistes permettent aux premières campagnes publiques de se tenir. Il ne s'agit donc plus, comme en 1898, de se compter ou de compter, de préparer des bandes et des adresses, de tirer et d'expédier des imprimés. Le temps s'éloigne où la LDH se préparait gaillardement à lutter contre une tentative de coup d'Etat par un manifeste...

Assumant une fonction tribunicienne, la Ligue des droits de l'Homme s'appuie sur des modes de propagande autonomes et complémentaires, individuels ou collectifs, comme les brochures, les protestations ou les affiches, et recourt volontiers à la presse amie, du *Siècle à L'Aurore*, de *La Petite République aux Droits de l'Homme*, du *Rappel au Radical*, et, plus tard, de *La Volonté à L'Ere nouvelle* et à *La Lumière*. Mieux : avec la création du *Bulletin officiel* puis des *Cahiers des droits de l'Homme*, aux accents plus militants, la LDH s'offre ses propres instruments d'influence qui doublent les confé-

renciers du Comité central ou des fédérations. Ce qui explique, du reste, les problèmes financiers récurrents que rencontre l'association, notamment quand les cotisations des ligueurs remplacent les contributions des riches donateurs.

Démocratisation

Le départ, le 19 octobre 1903, d'un Ludovic Trarieux gravement malade depuis plusieurs mois porte à la présidence, à l'occasion d'un Comité extraordinaire unanime, le jaurésien Francis de Pressensé, très populaire dans la LDH. Le retrait du trésorier Lucien Fontaine illustre de même un passage de témoins entre dreyfusards, à l'intérieur d'une même génération politique, celle qui va dominer la LDH jusqu'aux années 1930. Or, Pressensé amplifie les réformes statutaires en cherchant non plus à suivre voire à accompagner le développement de la Ligue des droits de l'Homme, mais à le précéder et même à le susciter. La première adaptation de la LDH à l'ère contemporaine touche donc à sa démocratisation : un congrès annuel remplace les deux assemblées générales et réunit les délégués des sections, dont le nombre est proportionnel au recrutement de la section concernée. Espace de discussion, il devient un lieu d'élection des membres du Comité central, mais sans véritable décision possible, puisque les seuls candidats présentés par celui-ci ont une chance tangible d'être élus.

A la vérité, l'affrontement portant sur la mission de la Ligue des droits de l'Homme dans le champ civique peut s'exercer dans d'autres lieux de confrontation. Les séances du Comité central sont ainsi scandées par des explications qui dépassent de simples délibérations et peuvent être ponctuées de démissions spectaculaires. Celles de Victor Basch sont connues⁽⁶⁾, moins celles d'un Gabriel Trarieux, d'un Jean Psichari, d'un Joseph Reinach, d'un Yves Guyot, d'un Charles Guyessee avant 1914 qui s'accompagnent d'un éclaircissement des rangs

des « enseignements techniques », la gratuité totale de l'enseignement, se prononce contre le principe du monopole de l'enseignement en reconnaissant de nouveau la liberté d'enseignement, mais en demandant les mêmes garanties de capacité.

Russie.

Elle proteste contre l'intervention alliée en Russie, se saisit de la « Géorgie martyre », et, plus largement, de la famine qui touche le pays.

Justice.

Elle demande la clémence en faveur de Sacco et Vanzetti, deux immigrés anarchistes italiens accusés aux Etats-Unis de meurtre lors d'un hold-up.

1922

Paix.

La LDH demande l'admission immédiate à la SDN de l'Allemagne, de la Russie, de la Turquie et de la Bulgarie. Elle dénonce l'occupation de la Ruhr.

Armée.

Sur un rapport présenté par le général Sarrail, un vœu est adopté par son congrès, demandant la réforme de la justice militaire.

Droits sociaux.

Elle manifeste la plus vive inquiétude devant les remises en cause insidieuses de la loi des 8 heures, qualifiée par ses détracteurs de « *loi de la paresse* ».

Enseignement.

Elle exige des mesures en faveur de « *l'Ecole laïque en péril* » : fin des suppressions de postes, refus des subventions déguisées aux « écoles libres », application du régime scolaire français en Alsace-Moselle.

1923

Droits sociaux.

Le président de la LDH proteste contre l'accusation de complot contre Cachin, Monmousseau, Treint et Sémard, délégués à Essen par la CGTU, qui ont dénoncé l'occupation de la Ruhr.

Justice.

La LDH obtient la cassation de la condamnation du

pharmacien Danval et sa réhabilitation. En 1878, on avait considéré que la présence d'un milligramme d'arsenic dans le corps du défunt démontrait un empoisonnement; en 1923, la toxicologie estime cette dose normale. Elle réclame qu'il n'y ait pas d'expulsion «sans que celui qui en est l'objet soit interrogé, par un magistrat désigné par le président du tribunal, avec l'assistance d'un défenseur choisi par lui», et l'indemnisation de toute personne bénéficiant d'un acquittement ou d'un non-lieu «s'il y a eu incarcération injustifiée ou erreur matérielle dans l'ordonnance de renvoi».

Libertés.

Elle déplore que, sur décision du 4^e congrès de l'Internationale communiste, le PCF interdise à ses membres d'adhérer à la LDH.

Fascisme.

Les Cahiers des droits de l'Homme commencent une série d'articles sur le fascisme italien.

1924

Fusillés pour l'exemple. Le secrétaire général de la LDH prononce, le 28 septembre, une conférence sur l'affaire Chapelant, condamné à mort par un conseil de guerre en octobre 1914 après s'être retrouvé blessé entre les lignes et fusillé sur un brancard pour «capitulation en rase campagne».

Enseignement.

A l'initiative de Ferdinand Buisson, la Chambre est saisie d'une proposition de la LDH de faire afficher la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen dans tous les collèges et lycées.

Colonies.

Son congrès débat sur les droits des indigènes dans les colonies: égalité en Algérie, vote pour tous les alphabétés en Tunisie et remplacement du gouvernement militaire par un gouvernement civil, liberté de la presse, suppression du droit arbitraire d'expulsion, création d'institutions représentatives, notamment au Maroc.

1898-1940

des ligueurs⁽⁷⁾. Et parfois les oppositions qui murmurent au sein du Comité se muent en éclats de voix, comme au congrès de Tours, en 1937, quand la minorité pacifiste menée entre autres par Félicien Challaye, Michel Alexandre, Gaston Bergery, George Pioch, démissionne du «parlement de la Ligue». Il est vrai que le Front populaire, les procès de Moscou, la guerre d'Espagne complexifient des enjeux fondamentalement politiques.

Si avant la Grande Guerre, la LDH s'affronte à la *respublica*, c'est plus en qualité de vigie qu'en institution de la République. Les commissions créées – sur la prostitution par exemple – correspondent à des missions, d'une part de vigilance sur certaines atteintes au droit et d'identification des nouveaux champs d'intervention, d'autre part d'expertise et de documentation. Développées dans les années 1920 et 1930, elles se transforment en groupes de travail qui sont autant d'instruments de propositions. Un point commun domine: leur mode d'organisation à géométrie variable, qui les autorise à faire appel à des spécialistes extérieurs, voire

(6) Voir notre article «Victor Basch et la Ligue des droits de l'homme. Itinéraire d'un dreyfusard politique», in Françoise Basch, Liliane Crips, Pascale Gruson (dir), *Victor Basch, Un intellectuel cosmopolite*, préface de Madeleine Rebérioux, Berg International Ed., 2000.

(7) Entre 1910 et 1914, elle perd quelque 40% de ses adhérents et 200 sections.

à nouer des contacts avec d'autres associations, tels la Ligue internationale contre l'antisémitisme (Lica) ou le Secours rouge international, établissant ainsi des réseaux sans structures formalistes.

Mais la Ligue des droits de l'Homme n'agit pas selon des modes d'intervention immuables. Cherchant à être en phase avec la médiatisation de l'action civique, elle modernise, en particulier sous la présidence de Victor Basch, ses instruments de protestation et d'information, en utilisant la TSF, en lançant les délégués permanents à la propagande, en créant un insigne, en publant des pages de la LDH dans la presse de gauche, *La République*, notamment. Il est vrai qu'avec la diversification et l'explosion du mouvement associatif, elle doit affronter des concurrences qui œuvrent sur un terrain proche ou annexe comme la laïcité, et qui l'obligent à faire preuve d'exigences et de compétences variées. Il est vrai aussi qu'elle doit se renouveler en attirant à elle les jeunes générations, ce qu'elle fait en intégrant la Ligue d'action universitaire républicaine et socialiste (LAURS).

Il n'en demeure pas moins que la Ligue des droits de l'Homme et du Citoyen n'oublie pas le second terme de son titre. Face à la politisation de la demande sociale, l'association dépasse son statut civique pour se porter, d'abord insensiblement puis progressivement, sur le terrain politique. ●

Ferdinand Buisson

1841-1932

Bien que Ferdinand Buisson ait longtemps douté de l'innocence de Dreyfus, cet ancien opposant au Second Empire et père de l'école laïque, né en 1840, fut un des fondateurs de la Ligue des droits de l'Homme. Sous Napoléon III, jeune agrégé de philosophie, il avait préféré s'exiler en Suisse plutôt que de prêter le serment que l'Empire exigeait. Enseignant la philosophie à Neuchâtel jusqu'en 1870, il avait participé aux premiers congrès de la Ligue de la paix et de la liberté à Genève, en 1867, et Lausanne, en 1869.

Rentré en France avec la République, il avait figuré, avec Elisée Reclus et Benoît Malon, au nombre des collaborateurs de *La République des travailleurs*, éphémère hebdomadaire de la section parisienne Batignolles et Ternes de la Première Internationale ouvrière, avant d'occuper, sous la Troisième République, de hautes fonctions dans l'instruction publique, préparant avec Jules Ferry les textes qui devaient constituer la base de l'école laïque.

Il a présidé la Ligue des droits de l'Homme de



1914 à 1926. En 1909, député radical-socialiste, il avait notamment été à l'initiative d'un rapport à la Chambre des députés proposant le droit de vote et d'éligibilité des femmes pour les élections municipales. Il devait obtenir en 1928, quatre ans avant de mourir, le prix Nobel de la paix.

Article paru dans *H&L* n° 97-98 (fév. 1998), p. 33.